



# COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

16 DÉCEMBRE 2025

SALLE DU BATTOIR, DIESSE

19 HEURES 30

Président	:	M. XXXX XXXX
Procès-verbal	:	M. XXXX XXXX, secrétaire communal
Scrutateurs	:	M <sup>me</sup> XXXX XXXX et MM. XXXX XXXX, XXXX XXXX et XXXX XXXX
Ayants droit au vote présents :		74 personnes / majorité absolue à 38 voix
Conseil communal	:	M <sup>me</sup> XXXX XXXX (Maire), XXXX XXXX et XXXX XXXX (conseillères) MM. XXXX XXXX, XXXX XXXX et XXXX XXXX (conseillers)
Est excusé	:	M. XXXX XXXX (conseiller)

## ORDRE DU JOUR

### 1. Budgets 2026

- a) *Introduction à l'absence de budget 2026 de la communauté scolaire du Plateau de Diesse, par XXXX XXXX*  
*Introduction au budget communal 2026, par XXXX XXXX*
- b) *Présentation et approbation du budget 2026 de la Communauté scolaire du Collège de district de La Neuveville*  
*I. Présentation du budget par XXXX XXXX, Administratrice des finances*  
*II. Approbation du budget 2026 de la Communauté scolaire du Collège de District de La Neuveville*
- c) *Présentation et approbation du budget 2026 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP)*  
*I. Présentation du budget par XXXX XXXX, Administratrice des finances*  
*II. Approbation du budget 2026 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP)*
- d) *Présentation et approbation du budget communal 2026 basé sur une quotité d'impôts (inchangée à 1.85), une taxe immobilière (inchangée à 1.3%), une taxe des chiens (inchangée : village CHF 80.00 / campagne CHF 50.00), une vignette verte (inchangée à CHF 80.00).*  
*I. Présentation du budget par XXXX XXXX, Administratrice des finances*  
*II. Approbation du budget communal 2026, de la quotité d'impôts (inchangée à 1.85), de la taxe immobilière (inchangée à 1.3 %), de la taxe des chiens (inchangée : village CHF 80.00 / campagne CHF 50.00), de la vignette verte (inchangée à CHF 80.00).*

### 2. Approbation de la vente du terrain de la Groisière, parcelle 1016 du ban de Diesse, chemin de la Groisière (4430 m<sup>2</sup> à CHF 265.00 / m<sup>2</sup>)

- a) *Présentation du dossier*
- b) *Approbation de la vente du terrain de la Groisière, parcelle 1016 du ban de Diesse, chemin de la Groisière (4430 m<sup>2</sup> à CHF 265.00 / m<sup>2</sup>)*
- c) *Délégation de la compétence au Conseil communal pour la conclusion du contrat de vente du terrain de la Groisière, parcelle 1016 du ban de Diesse*

### **3. Election de l'organe de vérification des comptes communaux de la commune mixte de Plateau de Diesse pour la période 2026-2029**

- a) *Proposition du conseil communal : Fiduciaire G-Fid, Bienne*
- b) *Election de l'organe de vérification des comptes communaux de la commune mixte de Plateau de Diesse pour la période 2026-2029*

### **4. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 280'000.00 pour les dépenses liées aux conduites communales (eaux usées, eau potable et aménagement) dans le cadre du réaménagement de la route cantonale nord-ouest, Prêles (sécurité du chemin d'école)**

- a) *Présentation du dossier, par XXXX XXXX, du bureau RWB*
- b) *Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 280'000.00 pour les dépenses liées aux conduites communales (eaux usées, eau potable et aménagement) dans le cadre du réaménagement de la route cantonale nord-ouest, Prêles (sécurité du chemin d'école)*

### **5. Assermentation des nouvelles autorités élues**

- a) *Assermentation des membres du conseil communal*
- b) *Assermentation des membres de la commission de gestion*
- c) *Assermentation des membres des commissions permanentes de la commune*

### **6. Informations du Conseil communal**

- a) *Problèmes CarPostal*
- b) *Funiculaire*
- c) *Réaménagement des routes cantonales*
- d) *Fins de mandat*
- e) *Sapeurs-pompiers*

### **7. Divers et imprévus**

---

Il est exactement 19 heures 30 lorsque M. XXXX XXXX, Président de l'Assemblée communale (AC) de la Commune mixte de Plateau de Diesse, souhaite la bienvenue à l'assistance présente et déclare la séance ouverte.

Il salue particulièrement les conseillers communaux sortants, à savoir XXXX XXXX, XXXX XXXX, XXXX XXXX absent ce soir, et XXXX XXXX, auxquels il souhaite plein succès dans leur vie future sans le conseil communal dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Il constate que la présente Assemblée a été convoquée par annonce dans l'organe de publication officiel de la Commune, soit la Feuille officielle du district (FOD), n° 42 du vendredi 14 novembre 2025, respectant ainsi le délai de 30 jours prescrit par l'art. 33 du Règlement d'organisation.

Le droit de vote est contesté à M<sup>mes</sup> XXXX XXXX, Administratrice des finances, XXXX XXXX et MM. XXXX XXXX (bureau RWB), XXXX XXXX (Office des ponts et chaussées) XXXX XXXX, XXXX XXXX et XXXX XXXX, Secrétaire communal, qui ne sont pas autorisés à exprimer leur vote.

M<sup>me</sup> XXXX XXXX et MM. XXXX XXXX, XXXX XXXX et XXXX XXXX sont désignés comme scrutateurs et l'Assemblée communale confirme leur nomination. Le président les invite à déterminer le nombre d'ayants droit dans chacune des parties qui leur sont attribuées.

XXXX XXXX donne ensuite lecture des objets de l'ordre du jour et demande au corps électoral s'il souhaite en modifier l'ordonnancement ou s'il le conteste tel qu'il a été publié.

L'Assemblée ne se manifestant pas, le Président considère l'ordre du jour comme accepté à l'unanimité et il peut ainsi déclarer l'Assemblée communale du mardi 16 décembre 2025 comme légalement constituée.

## 1. Budgets 2026

### a. *Introduction à l'absence de budget de la communauté scolaire, par XXXX XXXX*

C'est M<sup>me</sup> XXXX XXXX, maire et en charge du dicastère des écoles, qui prend la parole. Elle souligne que l'ordre du jour de notre session de ce soir ne prévoit pas la présentation du budget spécifique de la communauté scolaire du Plateau de Diesse à l'adoption. La raison en est simple : la commission scolaire n'a pas réussi à se mettre d'accord sur les montants à porter au titre des charges locatives des différents bâtiments mis à la disposition de l'école par notre commune.

La maire ouvre ici une parenthèse pour expliquer les modalités institutionnelles qui régissent la gouvernance de la communauté scolaire. Depuis quelques années, nous soulignons que le processus de décision, tel qu'il est basé sur le règlement d'organisation de ce syndicat, ne peut de toute évidence pas donner satisfaction.

En effet, les deux communes membres du syndicat sont représentées à parité au sein de la commission. Quatre représentants pour Plateau de Diesse, Quatre représentants pour Nods. Pour faire passer une quelconque décision, la majorité est impérativement requise et, jusqu'ici, il n'y a rien là que de très normal... Où ça se corse un peu, c'est lorsque nous nous trouvons dans une situation d'égalité des voix. De fait, précise XXXX XXXX, l'article 18 du règlement d'organisation de la communauté scolaire stipule qu'en semblable occurrence, « la proposition est rejetée », la voix du président n'étant pas prépondérante, provoquant ainsi de possibles situations de blocage. Dans cette configuration, on comprend assez vite que la présence de l'ensemble de nos délégués est impérativement requise à chaque session, sous peine sinon de placer de fait la commune mixte de Plateau de Diesse dans une situation d'infériorité numérique.

Lors de la première lecture du budget 2026 de la communauté scolaire, un délégué faisait déflection dans chaque commune, ramenant la majorité à 4 voix. Notre commune avait requis l'inscription au budget 2026 de la communauté scolaire du Plateau du montant de revenus locatifs dus à notre commune, conformément aux dispositions de son règlement de mise à disposition de l'infrastructure scolaire (RLIS). Toujours est-il que les trois délégués de la commune de Nods ont refusé de valider ce montant, tandis que les trois délégués de la commune de Plateau de Diesse l'acceptaient. Egalité parfaite à 3-3, proposition refusée.

Lorsqu'une nouvelle séance a été convoquée quelque temps plus tard pour le deuxième examen du budget 2026, la délégation de notre commune a dû siéger à la séance amputée de deux de ses représentants, nous plaçant de fait dans une situation très inconfortable. XXXX XXXX et XXXX XXXX ont vainement tenté de faire entendre raison à nos partenaires, leur rappeler que la seule base légale applicable s'agissant de la fixation du prix de location des bâtiments mis à disposition de la communauté scolaire était précisément constituée par le RLIS communal, ce fut en pure perte. Sans rien écouter, et forts de leur avantage numérique de l'instant, les délégués de Nods ont voulu à toute force imposer l'adoption d'un budget qui n'était absolument pas en adéquation avec les intérêts de notre commune. Dans ces circonstances difficiles, nos délégués présents n'avaient d'autre choix, sauf à enregistrer des décisions induisant des dommages pour la commune – la maire rappelle au passage que les bâtiments scolaires coûtent bon an mal an plus de 1'100'000 francs au budget communal – que d'opérer une retraite stratégique en se retirant purement et simplement de la séance. Le quorum n'étant plus atteint (il faut une majorité de membres présents, donc 5 au minimum, pour que la commission puisse valablement siéger), le budget 2026 de la communauté scolaire n'a pu, ni être adopté, ni refusé.

Xxxx Xxxx ouvre ici une nouvelle parenthèse. Elle rappelle qu'en principe, les syndicats disposent d'une assemblée des délégués qui leur tient lieu de Légitif. La répartition des sièges de ce genre de cénacle se détermine selon le nombre d'habitants de chaque commune concernée, selon une fourchette à déterminer selon les articles 7 et 9 de la loi du 27 novembre 2000 sur la péréquation financière et la compensation des charges, à savoir la population résidante moyenne déterminée en vertu du principe du domicile civil conformément au registre des habitants (art. 7) et calculée en fonction de la moyenne des trois années précédant l'année d'exécution (art. 9). On pourrait donc soutenir que cette répartition s'effectuerait, dans le cadre qui nous occupe, à raison de 70% de délégués pour Plateau de Diesse et 30% de délégués pour la commune de Nods. Inutile sans doute de préciser que notre partenaire est vent debout contre cette perspective.

Or ce n'est pas la solution qui a été retenue en 2015 lors de l'adoption du nouveau règlement d'organisation de la communauté scolaire... Pour laisser à la petite commune la chance de s'exprimer, paraît-il, et elle ne s'en est pas privée.

La maire regrette que le pis-aller retenu, censé donner satisfaction, du moins à la commune de Nods, consistait à transmettre aux assemblées communales la fonction législative du syndicat. Ce faisant, les autorités de l'époque entérinaient ainsi une parité parfaite, tant du point de vue de l'Exécutif, la commission scolaire (quatre contre quatre), que du Légitif, les assemblées de commune (une contre une). Cette configuration, somme toute assez singulière lorsqu'on sait que la commune de Plateau de Diesse assume grosso modo plus du 70% des dépenses, pourrait éventuellement s'envisager si nos communes respectives n'étaient pas aussi dissemblables, que ce soit au niveau de leur population, du nombre d'élèves qu'elles scolarisent et... des charges qui leur sont imputées ! Cette forme particulière de gouvernance a aujourd'hui montré ses limites et c'est l'impasse dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

La commune de Nods ayant refusé le principe d'une fusion, le comité de pilotage de la fusion aurait eu le choix, en 2013, de faire table rase du passé et de reconstruire une autre forme de collaboration. Ce n'est toutefois pas la voie qui a été choisie, puisqu'il a privilégié le maintien de l'ensemble des syndicats tels qu'ils existaient avant le regroupement des entités de Diesse, Lamboing et Prêles.

Mais rapidement, relève Xxxx Xxxx, s'est posé le problème de la représentation au sein desdits syndicats. Pour celui qui nous occupe aujourd'hui, et après maintes tergiversations, les conseils communaux de 2015 étaient parvenus à une sorte de consensus pour tout dire assez boiteux. En conférant le même poids politique aux deux communes membres, alors que l'une d'entre elles doit assumer le 70% des charges environ, il n'était pas besoin d'être prophète pour deviner les frictions potentielles, dès lors que les discussions allaient se focaliser sur les aspects financiers de la répartition des charges.

Dans l'intervalle, notre commune a encore réalisé le nouveau complexe scolaire des Joncs, ce qui a achevé de déstabiliser un équilibre des plus fragiles.

La maire se souvient que, pour régler les aspects de mise à disposition de notre infrastructure scolaire, c'est-à-dire les bâtiments, à la communauté scolaire, l'assemblée communale a avalisé, à une très large majorité, en novembre 2022, un règlement spécifique applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier suivant, le « Règlement de location des infrastructures scolaire » (RLIS). Pour sa rédaction, le conseil communal s'était inspiré des recommandations cantonales, notamment de la brochure « Aménager l'espace scolaire », pour déterminer l'étendue des surfaces à comptabiliser. En d'autres termes, nous avons retenu une aire-cadre de 64 m<sup>2</sup> pour les salles de classe, quand bien même certaines du collège des Joncs excèdent ce périmètre. Pour la fixation du tarif au m<sup>2</sup>, nous avons comparé les prix avec d'autres structures plus ou moins comparables. Pour prendre un contraste, le syndicat scolaire Courtelary-Cormoret-Villeret applique un tarif de CHF 190.00/m<sup>2</sup>. Xxxx Xxxx en convient : nous aurions donc pu, nous aurions peut-être dû, exiger le respect de cette base légale en août 2023 déjà. Pour autant, l'Exécutif a décidé de surseoir à sa mise en œuvre, afin de donner une chance d'aboutir à la médiation

diligentée par la Préfecture du Jura bernois pour tenter de trouver une solution de compromis avec la commune de Nods. L'autorité supérieure, hélas, a dû constater l'échec de ce processus le 9 juillet dernier.

Mais si la communauté scolaire n'a pas de budget 2026 à vous soumettre, la commune de Plateau de Diesse doit bien, de son côté, prévoir les montants correspondants dans son propre budget. Mis devant ce fait, le conseil communal a décidé de reprendre les dernières données connues et transmises par la trésorière de la commission scolaire pour les charges courantes. Pour ce qui est des charges locatives, et respectivement des revenus locatifs de la commune de Plateau de Diesse, nous vous proposons ce soir de reprendre les montants dictés par le règlement que vous avez approuvé en novembre 2022, à savoir

- **878'500 francs pour le collège des Joncs**
- **72'100 francs pour le Battoir de Diesse**
- **112'800 francs pour la Halle polyvalente de Prêles**

... soit un total de 1'063'400 francs pour l'ensemble des infrastructures scolaires mises à disposition du syndicat par notre commune.

Notre administratrice des finances vous détaillera tout bientôt les autres postes liées à la formation...

Par lettre du 18 novembre 2025, le conseil communal a saisi la Préfecture du Jura bernois, autorité de surveillance des communes, de la situation, en lui demandant de se prononcer au fond à propos de l'application de notre règlement de location des infrastructures scolaires. En effet, l'avis de droit que nous avons requis en 2024 à ce sujet auprès de l'étude d'avocats Zellweger, confirme que « **le syndicat [de la communauté scolaire du Plateau de Diesse] est tenu de verser à la commune mixte [de Plateau de Diesse] une contribution pour l'occupation des locaux conformément aux dispositions du RLIS qui prévoient les bases de calcul nécessaires pour déterminer le montant dû par le syndicat.** »

Nous sommes actuellement dans l'attente de la réponse formelle de la Préfecture, étant entendu qu'il est possible qu'une étape supplémentaire, possiblement par le biais d'une décision, soit exigée avant qu'elle puisse de prononcer.

Dans l'instant, le conseil communal réfléchit à toutes les solutions possibles pour résoudre, à la fois :

- ***Les problèmes institutionnels patents de la commission scolaire, composée à parité de quatre membres pour chaque commune sans voix décisionnelle, ce qui ne semble plus praticable***
- ***Les aspects financiers liés à la mise à disposition par notre commune de l'infrastructure scolaire nécessaire***

Xxxx Xxxx tient cependant à insister sur le fait que les aspects pédagogiques ne sont pas ici en cause et n'ont d'ailleurs jamais été remis en question... En ce sens, nous ne discutons pas ici de la qualité de l'enseignement dispensé, ni de la prise en charge des élèves...

Mais dans le seul souci de préserver les intérêts de notre commune, nous devons clairement admettre que les problèmes liés aux aspects institutionnels et financiers de la communauté scolaire ne sont tout simplement plus acceptables. En particulier, le conseil communal déplore l'absence d'une assemblée des délégués et les situations de blocage total découlant d'une répartition des membres à 4-4 au sein de la commission scolaire.

Si le budget 2026 de la communauté scolaire ne devait pas être avalisé selon les dispositions du RLIS, manqueraient 425'000 francs, sous réserve de la répartition des charges, à notre propre budget.

La Maire explique ensuite qu'en l'absence de budget, c'est l'art. 70 de l'ordonnance du 16 décembre 1998 sur les communes qui s'applique. Il prescrit le *modus operandi* suivant :

- « ***Si le budget n'est pas entré en force, seuls les engagements indispensables peuvent être consentis, en particulier pour les dépenses liées*** »

Ce qui signifie par exemple que les salaires peuvent être versés, mais pas d'autres dépenses, comme le camp de ski en est l'illustration.

Sont considérés comme engagements indispensables, les dépenses qui remplissent un ou plusieurs des critères suivants :

- ***Dépense liée basée sur des actes et des engagements juridiquement contraignants (lois, ordonnances, décisions...)***
- ***Il existe déjà un contrat juridiquement valable***
- ***La dépense est nécessaire pour assurer le fonctionnement du syndicat***

Les charges découlant de l'organisation du prochain camp de ski ne remplissent pas ces conditions. Bien que ne s'estimant pas à l'origine de cette regrettable situation...

- ***Le conseil communal de Plateau de Diesse a pris la décision d'offrir une garantie de déficit à la communauté scolaire jusqu'à un montant de 8000 francs pour assurer la tenue de ce camp.***
- ***Ce montant, pour peu évidemment qu'il figure bien au budget 2026 qui sera finalement avalisé, nous serait alors remboursé.***

Xxxx Xxxx indique que la communauté scolaire dispose d'un délai au 30 juin 2026 pour faire avaliser un budget par les assemblées des communes membres.

Par lettre du 13 novembre dernier, la commission scolaire a informé l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) de la situation et « ***qu'elle n'était plus en mesure de soumettre un budget dans les délais et qu'elle devra débuter la nouvelle année en son absence*** ».

Nous en sommes là...

Elle cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles questions.

*M<sup>me</sup> Xxxx Xxxx croit comprendre que le conseil communal est en train de trouver des solutions et elle souhaiterait obtenir davantage de détails de ce point de vue.*

Xxxx Xxxx précise que, pour l'instant, nous attendons la prise de position de la Préfecture, parce que l'autorité supérieure doit encore se positionner par rapport à la situation que nous traversons. Aucune séance de la commission scolaire n'est prévue avant 2026. Nous envisageons évidemment quelques pistes de réflexion, mais souhaitons d'abord connaître l'approche de l'instance supérieure. Mais à ce moment précis, nous pouvons tout envisager.

Xxxx Xxxx déclare que l'Assemblée semble anéantie par la décision du syndicat scolaire du Plateau de Diesse.

*M<sup>me</sup> Xxxx Xxxx demande quelles sont les raisons qui ont poussé les délégués de la commune de Nods à exprimer ce refus ?*

Très honnêtement, la Maire n'en a aucune idée, dans la mesure où le montant que nous avons proposé correspond à celui que nous sommes censés inscrire au budget. Lors de la dernière séance où nous avons évoqué ce sujet, nous étions en infériorité numérique et les délégués de Nods n'ont pas voulu écouter nos propos et on tout simplement refusé de porter ce montant et nous imposer un autre montant défavorable pour notre commune, raison pour laquelle nous avons quitté la salle.

*M<sup>me</sup> Xxxx Xxxx se renseigne sur la portée du montant en question, à savoir s'il est nettement supérieur à celui des années précédentes.*

Xxxx Xxxx note que, considérant le nouveau bâtiment scolaire, le montant n'est effectivement plus le même.

*M<sup>me</sup> Xxxx Xxxx constate que ce bâtiment est en fonction depuis plusieurs années.*

Xxxx Xxxx indique que cela fait effectivement plusieurs années que nous n'encaissons pas les loyers qui nous seraient dus. Depuis l'ouverture du bâtiment en fait, nous ne percevons pas les loyers qu'on nous doit. Depuis trois ans, voire plus, nous essayons de négocier, la dernière médiation en date ayant été diligentée par la Préfète du Jura bernois, Stéphanie Niederhauser, avec le concours d'un médiateur, sans succès. Nous en sommes toujours à la case départ.

*M. Xxxx Xxxx s'interroge sur les conséquences d'une absence de solution. La Préfecture nous enjoindra-t-elle à nous débrouiller ? Que va-t-il se passer ?*

La Maire convient que c'est une bonne question... Que nous reste-t-il comme solution praticable ? Actuellement, elle n'en sait rien. Si la commune de Nods n'entre pas en discussion pour trouver le compromis que nous recherchons depuis un bon moment, et elle pense aujourd'hui que cette voie est compromise, ne restera plus qu'une alternative, à savoir la dissolution du syndicat. Ou trouver une autre forme de collaboration, ou renoncer à toute collaboration.

*M<sup>me</sup> Xxxx Xxxx espère que le conseil communal ait déjà mesuré les impacts qu'une telle décision aurait sur les finances de la commune.*

La Maire confirme que nous avons déjà posé beaucoup de calculs. Mais il va de soi que, pour l'instant, nous n'en sommes pas encore là. Mais il est évident que nous devons envisager cette possibilité de fonctionner seuls si Nods ne souhaitait pas continuer de collaborer avec nous.

*M<sup>me</sup> Xxxx Xxxx pense qu'avant d'en arriver à de telles extrémités, il serait idéal de retrouver le dialogue avec Nods.*

Xxxx Xxxx souligne que ce n'est pas faute d'essayer... Nous ne faisons que ça depuis trois ans et elle assure l'intervenante que nous nous heurtons à un mur. Et même parfois un mur assez agressif. C'est pénible à vivre.

*M<sup>me</sup> Xxxx Xxxx constate que si la médiation a échoué, il conviendrait d'aller plus loin.*

La Maire confirme que l'action est en cours, puisque nous avons transmis le dossier à la Préfecture du Jura bernois. Soit l'autorité supérieure prend la main et décide, soit elle nous renvoie la balle et nous serons alors contraints de trouver une autre solution. Etant donné que nous avons tout envisagé, Xxxx Xxxx n'en voit plus qu'une seule : celle de la dissolution du syndicat. Elle ne voit pas comment on pourrait faire autrement.

Le Président propose de poursuivre ce débat sous le point « divers » de l'ordre du jour, pour nous permettre d'avancer dans le tractanda.

#### **a. Introduction au budget communal 2026, par Xxxx Xxxx**

C'est M. Xxxx Xxxx, Conseiller communal en charge du dicastère des finances, qui prend la parole. Avant toute chose, il tient à adresser ses remerciements à l'administration communale et au Conseil communal pour le travail très important réalisé dans l'élaboration du budget communal 2026. Leur engagement et leur rigueur permettent à notre commune de disposer d'un document financier fiable, clair et orienté vers l'avenir.

Pour ce budget 2026, deux éléments essentiels doivent être soulignés :

##### **1. La situation des financements spéciaux**

Le conseiller rappelle que les soldes des financements spéciaux jouent un rôle déterminant dans l'équilibre de l'exercice budgétaire. Cette année, nous disposons encore de réserves importantes dans l'ensemble de ces fonds, ce qui contribue à équilibrer sereinement le budget 2026. Cette situation favorable constitue un atout, mais elle nous invite également à une gestion prudente afin de préserver ces marges pour les années futures.

## **2. La préparation de nos futurs emprunts et la nécessité d'un plan de réduction de la dette**

Dans la perspective de futurs emprunts, estimés à plus de cinq millions, il devient indispensable de présenter aux organismes financiers un plan clair de réduction de la dette communale. Les comptes 2024 ont démontré que le budget initial de cette année-là avait été particulièrement pessimiste, avec près d'un million de différence entre le budget adopté et les comptes définitifs. Pour 2026, nous avons souhaité un budget plus réaliste, mieux aligné sur la dynamique actuelle de notre commune.

Avec la nouvelle organisation communale, il reviendra désormais aux différentes commissions de veiller au respect de ce cadre financier et de préparer, pour 2027, un budget capable d'amorcer définitivement la réduction de notre dette. Le conseiller adresse d'ailleurs une pensée particulière à la Commission d'urbanisme, qui aura la charge supplémentaire de se pencher sur l'entretien et la valorisation du parc immobilier communal, un enjeu important pour la maîtrise de nos futures dépenses.

En conclusion, XXXX XXXX relève que le budget communal 2026 se veut à la fois prudent, réaliste et tourné vers l'avenir. Il reflète notre volonté collective de consolider les bases financières de notre commune tout en préparant les investissements nécessaires à son développement. Grâce à la mobilisation de toutes les commissions et à une gestion rigoureuse, nous disposons des moyens nécessaires pour assurer la continuité de nos services tout en amorçant un mouvement durable de maîtrise et de réduction de notre endettement.

Par ailleurs, des nouvelles rentrées fiscales sont à prévoir à partir de 2027, notamment grâce au projet des Épinettes ainsi qu'à l'agrandissement du camping de Prêles, qui entraînera l'arrivée de nouveaux habitants et renforcera à terme les ressources de la commune.

XXXX XXXX remercie l'Assemblée pour son attention et laisse maintenant la parole à notre Administratrice des finances pour la présentation du budget du Collège de district de la Neuveville.

### **b. Présentation et approbation du budget 2026 de la Communauté scolaire du Collège de district**

#### *I. Présentation du budget, par XXXX XXXX*

C'est M<sup>me</sup> XXXX XXXX, Administratrice des finances, qui reprend la parole. Elle note que la répartition des charges entre les trois communes membres s'effectue selon plusieurs critères, appliqués de manière combinée. La commune de La Neuveville, en qualité de commune-siège, assume une part fixe de 15% des charges. Les 85% restants sont ensuite répartis selon trois éléments pondérés : la population résidante pour 20%, le nombre d'élèves pour 35% et la capacité contributive des communes pour 30%.

Pour le budget 2026, le total des charges d'exploitation s'élève à 622'800 francs. En appliquant la clé de répartition que l'administratrice des finances vient de détailler, la charge d'exploitation qui revient à notre commune pour le budget 2026 se monte à 156'869 francs, soit une amélioration de 4915 francs par rapport aux comptes 2024 et une très légère augmentation de 83 francs par rapport au budget 2025.

Concernant le traitement des enseignants, les charges totales sont estimées à 2'025'000 francs. La répartition entre communes se fait selon le nombre d'élèves. Le nombre d'élèves est de 211 enfants, soit 69 écoliers provenant de notre commune. Notre participation à la charge

des traitements des enseignants se monte à 662'203 francs, soit 24'279 francs de plus par rapport aux comptes 2024 et de 88'987 francs par rapport au budget 2025.

Le montant total du budget 2026 est de 2'699'900 francs par rapport au budget 2025 de 2'584'400 francs, soit une augmentation de 115'500 francs. Cette différence s'explique notamment par une augmentation liée au nombre d'enseignants qui passe de 24.164 à 25.246.

Le coût total par élève se monte à 11'871 francs pour le budget 2026. À titre de comparaison, ce coût était de 10'955 francs pour l'exercice 2024 et de 11'967 francs pour le budget 2025.

Le Conseil, ainsi que l'organe de vérification du syndicat, vous proposent d'approuver le budget 2026.

Elle cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles questions.

La parole n'est pas demandée.

## ***II. Approbation du budget 2026 de la Communauté scolaire du Collège de district***

La parole n'étant pas demandée, le Président clôture les débats et met le budget 2026 de la Communauté scolaire du Collège de district de La Neuveville au vote.

**Décision de l'assemblée : pour : 70 contre : 0**

**Le budget 2026 de la Communauté scolaire du Collège de district de La Neuveville est approuvé à la majorité.**

## ***c. Présentation et approbation du budget 2026 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP)***

### ***I. Présentation du budget, par XXXX XXXX***

C'est M<sup>me</sup> XXXX XXXX, Administratrice des finances, qui reprend la parole. Elle passe à présent à la présentation du budget 2026 du syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse.

Le budget 2026 est établi en tenant compte des réels besoins en matériel, vêtements et formation. Les principales dépenses se situent au niveau de la location du nouvel hangar à Diesse et des charges d'aménagement, avec plus de 44'723 francs de différence entre 2026 et 2025 provenant des autres charges d'exploitation.

Le montant total du budget 2026 se monte à 343'969 francs par rapport au budget 2025 qui s'élevait à 296'736 francs, soit une différence de 47'233 francs.

Le syndicat des sapeurs-pompiers présente un budget 2026 avec un excédent de charges de 118'201 francs avant la répartition du déficit aux communes membres qui se fait selon la clé de répartition habituelle en référence au règlement d'organisation. Pour arriver à un résultat annuel équilibré, la commune de Plateau de Diesse couvre les charges à raison de 81'711 francs. A comparaison au budget 2025, notre participation s'élevait à 35'200 francs.

Par la même occasion et pour donner suite à la révision intermédiaire de la fiduciaire Soresa, l'Assemblée a la possibilité de prendre connaissance du rapport sur la protection des données projeté à l'écran, qui ne signale aucune anomalie.

Le Conseil, ainsi que le syndicat, proposent au Légitif d'approuver le budget 2026.

Elle cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles questions.

La parole n'est pas demandée.

## ***II. Approbation du budget 2026 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse***

La Parole n'étant pas demandée, le Président clôture les débats et met le budget 2026 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse au vote.

**Décision de l'assemblée : pour : 67 contre : 0**

**Le budget 2026 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse est approuvé à la majorité.**

**d. Présentation et approbation du budget communal 2026, basé sur une quotité d'impôts (inchangée à 1.85), une taxe immobilière (inchangée à 1.3 %), une taxe des chiens (inchangée : village CHF 80.00 / campagne CHF 50.00), une vignette verte (inchangée à CHF 80.00).**

#### **I. Présentation du budget, par Xxxx Xxxx**

C'est M<sup>me</sup> Xxxx Xxxx, Administratrice des finances, qui prend une nouvelle fois la parole. Elle précise que l'année 2026 sera une année de transition importante pour notre commune. Plusieurs révisions réglementaires adoptées en juin 2025 entreront en vigueur au 1<sup>e</sup> janvier prochain, à savoir les modifications du règlement d'organisation, celles relatives aux élections et votations aux urnes, le nouveau règlement concernant les commissions communales permanentes, ainsi que les révisions du statut du personnel. Ces changements structurent profondément le fonctionnement de la commune et ont été intégrés dans l'élaboration du budget 2026.

Par ailleurs, un nouveau Conseil communal débutera la législature 2026–2030. Le budget et le plan financier qu'Xxxx Xxxx présente aujourd'hui reposent sur les informations actuellement disponibles et sur les projets déjà connus.

Sur le plan des ressources humaines, plusieurs évolutions sont à relever. L'Administratrice des constructions prendra sa retraite en milieu d'année, ce qui nécessitera un recrutement ; parallèlement, un chef-voyer entrera en fonction en début d'année, et la crèche La Luciole a renforcé son effectif en lien avec l'augmentation de sa capacité d'accueil à 18 enfants.

Enfin, l'ensemble des comptes a été ajusté en tenant compte des résultats des années précédentes, des tendances prévues et des budgets transmis par les syndicats intercommunaux.

Sur le graphique projeté à l'écran, nous voyons que les principales charges proviennent de la formation, pour 2'610'304 francs au budget 2026, puis pour la sécurité sociale, avec des charges de 2'153'366 francs et, enfin, pour l'administration générale, dont les coûts restent stables, avec des dépenses de 1'019'358 francs.

Xxxx Xxxx poursuit sa présentation par les explications significatives des différentes rubriques. Au niveau de la rubrique « Administration générale », les adaptations liées à la nouvelle organisation communale sont intégrées. Pour le Légitatif, les indemnités ont été adaptées à 2340 francs, et les indemnisations des membres du bureau de vote sont estimées à 7800 francs. Pour l'exécutif, les indemnités ont été adapté à 30'200 francs pour la maire, y compris les jetons de présence, et 56'000 francs pour les conseillers, 5200 francs pour la nouvelle commission de gestion. Dans les services généraux, le renchérissement salarial de 1% a été pris en compte et la mise en place d'un système de gestion des factures électroniques pour 3300 francs.

Au niveau de la rubrique « Sécurité publique », les indemnités de la commission de l'urbanisme sont portées à 13'500 francs. Pour le service du feu, la participation communale au déficit s'élève à 81'711 francs, une partie de la perte sera prélevée sur le financement spécial qui se monte à 76'354 francs. Le solde sera porté comme excédent de charges du compte de résultat.

Pour la rubrique « Formation », la Communauté scolaire du Plateau de Diesse ne nous a pas remis de budget pour l'année 2026. Nous avons procédé aux estimations nécessaires sur la

base des informations disponibles. Le traitement des enseignants de l'école enfantine est estimé à 210'000 francs, tandis que celui des enseignants du degré primaire s'élève à 1'120'000 francs. Pour ce qui est de la quote-part aux charges de la Communauté scolaire, le calcul a été établi sur la base des loyers souhaités et en tenant compte des charges globales. Cette quote-part est de 1'189'300 francs. Les charges locatives ont été déterminées conformément au règlement des locations des infrastructures scolaires, soit 1'063'400 francs.

Pour le degré secondaire I, nous avons repris les chiffres du budget du Collège de district de La Neuveville, à savoir 156'869 francs pour les charges d'exploitation et de 662'203 francs pour le traitement des enseignants.

Concernant le bâtiment scolaire, un renchérissement salarial de 1% a été pris en compte pour les concierges. L'amortissement du collège des Joncs est modifié. La durée passe de 25 ans à 33 1/3 ans dès 2026, ce qui entraîne une diminution de l'amortissement annuel, qui passe de 554'142 francs à 379'664 francs.

Enfin, pour le service social scolaire, le budget de La Neuveville s'élève à 120'000 francs. Après la répartition des charges entre les communes, la participation pour notre commune est de 42'000 francs.

Pour la rubrique « Culture, sports et loisirs », la contribution au bibliobus est ajustée à 180 francs par heure, soit une cotisation annuelle totale de 11'880 francs. Les jetons de présence du groupe d'animation sont adaptés à la nouvelle organisation communale, pour un montant de 13'500 francs. L'organisation de la soirée dédiée aux nouveaux habitants, qui a lieu tous les deux ans, est prévue et un budget de 4000 y est alloué. Une enveloppe est inscrite pour soutenir les animations locales gérées par le groupe d'animation pour un montant annuel de 15'000 francs. Le budget 2026 intègre la nouvelle convention du FCLNL prévoyant une participation communale de 14'000 francs ainsi qu'une location des installations payée par le FCLNL à hauteur de 4000 francs. Les jetons de présence pour la commission des aînés sont adaptés à la nouvelle organisation de la commune pour un montant de 11'200 francs.

Pour la rubrique « Santé », aucune remarque n'est à signaler.

Concernant la rubrique « Sécurité sociale », la participation communale aux frais d'exploitation de l'agence AVS de La Neuveville reste stable et se monte à 45'000 francs. La compensation des charges liées aux prestations complémentaires est estimée à 500'000 francs. Pour le centre d'animation de jeunesse, le budget global est de 170'200 francs avant répartition, soit une charge de 29'000 francs pour notre commune. Concernant la crèche La Luciole, la capacité d'accueil passe de 12 à 18 enfants. Le recrutement de personnel supplémentaire a été nécessaire et la charge salariale est budgétisée à 356'000 francs. Notre participation pour le service social régional de La Neuveville est de 70'000 francs.

Concernant la rubrique transports et télécommunication, les charges salariales ont été adaptées en tenant compte d'un renchérissement de 1%. Une acquisition de machine pour broyer les feuilles et branches en copeaux de bois est prévue pour 17'000 francs. L'entretien courant des routes a été augmenté à 110'000 francs pour réaliser les travaux nécessaires sur le réseau communal. Un dédommagement de 23'750 francs est attendu de la part du canton pour des routes de Châtillon et du Twannberg. Concernant la participation communale de la compensation des charges pour les transports publics, notre part se monte à 190'000 francs.

Pour la rubrique « Protection de l'environnement et aménagement du territoire », elle est notamment composée des financements spéciaux. Concernant l'alimentation en eau, il est prévu un achat d'eau auprès du Syndicat des eaux pour 248'000 francs. Le financement spécial d'eau se clôture par un excédent de charges de 53'150 francs. Les charges de la station d'épuration sont budgétisées à 147'753 francs. Au niveau des eaux usées, la participation des frais d'exploitation de l'ARA est estimée 198'000 francs. Le financement spécial se clôt avec un excédent de charges de 151'515 francs. Pour le financement spécial des déchets, les charges et revenus demeurent globalement similaires aux exercices précédents. Le financement spécial se solde par une attribution de 25'293 francs.

Concernant le réseau électrique de Lamboing, l'exercice 2026 se caractérise par une stabilisation des coûts d'approvisionnement en énergie, la reprise progressive des investissements liés à la Charte 25 et l'application des nouveaux tarifs d'électricité. Les principales charges concernent l'achat d'énergie et l'entretien du réseau. L'achat d'électricité auprès de SACEN pour 264'500 francs et auprès de BKW pour 100'000 francs. Le résultat global 2026 est estimé à 29'893 francs et sera intégralement porté au compte de résultat.

Pour finir, les impôts sur le revenu des personnes physiques a été calculé sur la base des données fournies par l'auxiliaire de planification du canton de Berne, et sont estimés à 4'800'000 francs. L'impôt sur la fortune des personnes physiques a été revu à la baisse et est estimé à 355'000 francs. Les autres recettes fiscales demeurent globalement stables par rapport à l'exercice précédent. Le montant de la péréquation financière a été ajusté. La dotation minimale n'est plus d'actualité, tandis que les indemnisations des charges géo-topographiques et socio-démographiques restent stables. Une adaptation a été effectuée au niveau de la réduction des disparités, désormais estimé à 510'000 francs.

Des montants ont été budgétisés pour l'entretien général des bâtiments. Les indemnités de la commission des pâturages ont été adaptés selon la nouvelle organisation pour 4'050 francs. L'entretien des pâturages a été augmenté à 35'000 pour la réalisation de divers travaux.

Concernant les investissements 2026, ils sont budgétisés à 1'483'000 francs. Les principaux projets concernent les travaux liés aux conduites communales pour le projet de la route cantonale sortie nord-ouest de Prêles, sur lequel l'assemblée communale se prononcera tout à l'heure, d'un montant de 280'000 francs, l'achat d'un nouveau véhicule pour 100'000 francs à la voirie, le renouvellement des conduites d'eau et des eaux usées de la route La Communance à Lamboing pour 166'000 francs, le renouvellement des conduites d'eaux usées à la route Champ Favre à Prêles, pour 120'000 francs et, concernant le réseau électrique, l'investissement de la charte 25 et la pose de compteurs SMART pour 114'000 francs.

Le budget repose sur une quotité fiscale inchangée de 1.85 et une taxe immobilière maintenue à 1.3% de la valeur officielle. Les autres taxes prévues restent alignées avec celles de 2025.

Le compte global présente un excédent de charges de 471'625.96 francs, dont un excédent de charges de 292'253.58 francs sur le compte général et de CHF 179'372.38 au niveau des financements spéciaux.

Elle cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles questions.

*M<sup>me</sup> XXXX XXXX se demande ce qu'englobe le montant de 11'200 francs prévus pour la commission des aînés.*

XXXX XXXX précise que cela concerne les indemnités et jetons de présence, les forfaits de base et tout ce qui est en lien avec le travail rémunéré de la commission.

*M<sup>me</sup> XXXX XXXX comprend que les animations proprement dites sont comptabilisées sous un autre poste.*

XXXX XXXX le lui confirme, une rubrique budgétaire spéciale est dédiée à l'animation.

- II. Approbation du budget communal 2026, de la quotité d'impôts (inchangée à 1.85), de la taxe immobilière (inchangée à 1.3 %), de la taxe des chiens (inchangée : village CHF 80.00 / campagne CHF 50.00), de la vignette verte (inchangée à CHF 80.00).**

La parole n'étant plus demandée, le Président clôture les débats et met le budget 2026 de la Commune mixte de Plateau de Diesse au vote.

**Décision de l'assemblée : pour : 66 contre : 0**

**Le budget communal 2026, dont le résultat présente un excédent de charges de CHF 471'625.96 francs au compte global, la quotité d'impôts (inchangée à 1.85), la**

**taxe immobilière (inchangée à 1.3 %), la taxe des chiens (inchangée : village CHF 80.00 / campagne CHF 50.00), la vignette verte (inchangée à CHF 80.00) sont approuvés à la majorité.**

## **2. Approbation de la vente du terrain de la Groisière, parcelle 1016 du ban de Diesse, chemin de la Groisière (4430 m<sup>2</sup> à CHF 265.00 / m<sup>2</sup>)**

### *a. Présentation du dossier*

C'est le responsable du dicastère des finances, M. XXXX XXXX, qui prend la parole. Il rappelle que le Conseil communal a décidé de se donner les moyens de vendre certains biens immobiliers, afin de créer de la trésorerie et de disposer de ressources supplémentaires en vue d'un désendettement de la commune, qui se monte à 14 millions de francs actuellement.

L'Exécutif soumet ce soir à l'Assemblée communale la vente du terrain de la Groisière, situé sur la parcelle 1016 du ban de Diesse, illustré par une orthophoto et un plan cadastral affichés à l'écran. Le conseiller note que ce terrain en pente est exposé plein sud et qu'il offre une vue panoramique entièrement dégagée, idéale pour profiter d'un ensoleillement optimal tout au long de la journée.

XXXX XXXX explique que ce terrain recouvre une surface de 4430 m<sup>2</sup>, dont nous avons estimé le prix à 265 francs du m<sup>2</sup>, pour une valeur de 1'173'950 francs.

XXXX XXXX rappelle que nous devons impérativement nous préoccuper de la situation financière de la commune et détaille ensuite son état d'endettement. Au moment de l'entrée en force de la fusion des communes, notre bilan était grevé d'une dette de plus de six millions de francs, qu'il a été possible d'apurer au cours des ans pour la réduire à un peu plus d'un million en 2020. Mais dès 2021, les effets de la construction du nouveau collège se sont fait sentir, avec les premières dépenses liées au concours d'architecture et au crédit d'étude voté en assemblée communale. L'an dernier, les engagements de la commune ont culminé à 14 millions de francs. Le Conseiller précise en parallèle l'ensemble des crédits actuellement encore ouverts :

- **Un prêt auprès de la Suva à dix ans pour 2 millions à un taux d'intérêt de 0.296%**
- **Un prêt auprès de PostFinance à cinq ans pour 7 millions à un taux d'intérêt de 1.36%**
- **Un prêt auprès de Finarbit à dix ans pour 2 millions à un taux d'intérêt de 2.15%**
- **Un prêt auprès de PostFinance à cinq ans pour 3 millions à un taux d'intérêt de 2.12%**

XXXX XXXX constate que la commune doit financer ces passifs. Au total, la dépense annuelle se monte à près de 210'000 francs pour le service des intérêts de la dette, montant qu'il paraît opportun de réduire aussi rapidement que possible. D'où un besoin en trésorerie pour l'affecter au remboursement des emprunts en cours, d'autant qu'il n'est pas assuré que le renouvellement des plus avantageux d'entre eux puisse être assuré à des conditions aussi favorables. Il répartit ensuite le montant de 207'600 francs entre les différentes lignes de crédit suivantes :

- **3 millions à 2.12% = 63'600.00**
- **2 millions à 2.15% = 43'000.00**
- **7 millions à 1.36% = 95'200.00**
- **2 millions à 0.29% = 5'800.00**

Le Conseiller s'attache également à établir le ratio entre l'encours de nos dettes, à 14 millions, et les revenus fiscaux que nous avons encaissés en 2024, à 6'799'568 francs. Partant, on peut donc en conclure que nos dettes représentent le 205.90% de nos produits moyens. Il semble

impératif d'apporter des solutions à cette problématique, d'autant que l'activité courante de la commune présage de nouveaux investissements d'importance à venir.

Ce sont ainsi toutes ces raisons qui expliquent la volonté de l'Exécutif de rompre la spirale de la dette. Dans cette optique, il convient d'envisager la possibilité de vendre une partie des biens communaux, avec, ce soir, après la vente de l'immeuble des Hirondelles à Lamboing, la proposition de nous séparer du terrain de la Groisière à Diesse.

A l'issue du processus de mise en vente, deux offres ont été déposées, à savoir :

- 1. Aimixe construction pour un montant de 1'173'950 francs. Cette offre est assortie de conditions selon lesquelles l'acquisition du terrain se fait sous la forme d'une promesse à deux ans ou à l'obtention du permis de construire.**
- 2. La deuxième offre provient de Messieurs Jean-Claude Bürki et Ismaël Gashi, pour le même montant de 1'173'950 francs. Une sûreté de 100'000 francs est déposée par devant notaire et le paiement total de la somme interviendra six mois après l'obtention d'un permis de construire. Cette offre bénéficie d'une confirmation de financement établie par La Bâloise.**

Il cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles questions.

*M. XXXX XXXX s'enquiert de l'approche retenue pour la fixation du prix à 265 francs du m<sup>2</sup>, sachant que huit ans en arrière, la Bourgeoisie avait vendu un terrain du même type à Prêles à un prix mieux valorisé. Il se déclare étonné du tarif annoncé ce soir, car le terrain mis en vente est bien situé et sera profitable aux futurs acquéreurs.*

XXXX XXXX souligne que nous avons mandaté un expert immobilier pour la mise en vente. Il nous a également conseillé sur le prix à afficher. Au départ, nous escomptions davantage, mais les premières démarches n'ont donné aucun retour.

*M. XXXX XXXX demande si l'essai a bien été tenté.*

XXXX XXXX atteste que les tentatives se sont vainement poursuivies l'espace de quatre mois. Il rappelle que nous avons sous-traité la vente de la Groisière, des Hirondelles, de l'EJC à un courtier, parce que nous nous sommes rendu compte que nous ne disposions pas des compétences requises à l'interne. C'est donc ce mandataire qui essaie de commercialiser ces biens et nous permet de vous faire les propositions détaillées ce soir.

*M<sup>me</sup> XXXX XXXX demande si nous avons fait appel à plusieurs courtiers.*

XXXX XXXX note que nous avons négocié avec lui pour qu'il se charge des trois objets.

*M<sup>me</sup> XXXX XXXX imagine donc qu'il n'a pas eu de succès pendant quatre mois.*

XXXX XXXX juge que la nouveauté de l'offre provoque l'intérêt. Après quatre mois l'intérêt retombe.

*M. XXXX XXXX observe que la dette principale qui grève les finances communales provient du nouveau collège de Prêles. Il s'était battu fermement contre ce projet à l'époque, Un membre du conseil communal avait assuré qu'il n'y aurait pas de problème. Il se demande ce qui a « bogué » dans ce dossier. Nous bradons actuellement notre patrimoine pour financer ce projet, alors qu'on nous avait promis qu'il n'y aurait pas de problème. Il informe avoir vendu il y a cinq ans une parcelle à Lamboing, moins belle, mais plus cher que le prix proposé ce soir.*

XXXX XXXX tempère, dans le sens où la parcelle considérée est très pentue. Par rapport à la dette, le conseiller croit se souvenir que le corps électoral s'est prononcé en faveur de la construction du nouveau complexe scolaire des Joncs. L'Ecole est là. Elle a coûté 14 millions et nos revenus

fiscaux s'élèvent à 6,8 millions. La majorité s'est exprimée. Nous ne pouvons pas déplacer cet immeuble et nous devons donc vivre avec. De plus, la commune ne saurait que faire de ce terrain de la Groisière. Il est inexploitable en tant que tel.

*M<sup>me</sup> XXXX XXXX se demande si on a une idée des projets prévus.*

XXXX XXXX relève que le projet n'est évidemment pas encore abouti. Il signale qu'il s'agit d'une zone à planification obligatoire, qui nécessite de la part des futurs acquéreurs l'établissement d'un plan de quartier (PQ), déposé en même temps que la demande de permis de construire. C'est donc ouvert à tout, notamment pour la réalisation de logements.

*M<sup>me</sup> XXXX XXXX était membre du conseil de l'ancienne commune de Diesse lorsque la décision avait été prise de vendre les parcelles de la Groisière, ce qui avait créé tout une polémique à l'époque. Il ne faut pas oublier que ce terrain est en pente. Elle doute que les 4430 m<sup>2</sup> soient tous constructibles. Des parties sont très raides, d'autres sablonneuses. Il est vraisemblable que le promoteur doive engager des frais supplémentaires. Dans ces conditions, elle juge le prix de 265 francs du m<sup>2</sup> comme très correct. Elle ne disconvenit pas que la vue est magnifique, mais la vue n'est pas réellement productive, en termes de retombées financières, pour la commune. Elle pense que nous devons saisir l'occasion qui se présente ici.*

*b. Approbation de la vente du terrain de la Groisière, parcelle 1016 du ban de Diesse, chemin de la Groisière (4430 m<sup>2</sup> à CHF 265.00 / m<sup>2</sup>)*

La parole n'étant plus demandée, le président clôture les débats et met l'approbation de la vente du terrain de la Groisière, parcelle 1016 du ban de Diesse, chemin de la Groisière (4430 m<sup>2</sup> à CHF 265.00 / m<sup>2</sup>), au vote.

**Décision de l'assemblée : pour : 59 contre : 4**

**La vente du terrain de la Groisière, parcelle 1016 du ban de Diesse, chemin de la Groisière (4430 m<sup>2</sup> à CHF 265.00 / m<sup>2</sup>) est approuvée à la majorité.**

*c. Délégation de la compétence au conseil communal pour la conclusion du contrat de vente du terrain de la Groisière, parcelle 1016 du ban de Diesse*

Dans le prolongement du précédent, le président met l'approbation de la délégation de la compétence au conseil communal pour la conclusion du contrat de vente du terrain de la Groisière, parcelle 1016 du ban de Diesse, au vote.

**Décision de l'assemblée : pour : 55 contre : 0**

**A la majorité, l'assemblée communale délègue au conseil communal la faculté de conclure le contrat de vente du terrain de la Groisière, parcelle 1016 du ban de Diesse.**

### **3. Election de l'organe de vérification des comptes communaux de la commune mixte de Plateau de Diesse pour la période 2026-2029**

*a. Présentation du dossier*

C'est M. XXXX XXXX, Conseiller communal en charge des Finances, qui reprend la parole. Il s'agit à présent d'élire l'organe de vérification des comptes communaux pour la période 2026-2029, puisque nous entamons une nouvelle législature. Conformément aux dispositions de notre

règlement d'organisation, il revient à l'Assemblée communale d'élire l'organe de vérification des comptes. Pour la prochaine période, le conseil communal recommande de retenir l'offre présentée par la Fiduciaire G-Fid Consulting SA de Bienne, qui porte sur une dépense annuelle périodique de 4800 francs hors taxes.

Il cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles questions.

La parole n'est pas demandée.

*b. Election de l'organe de vérification des comptes communaux de la commune mixte de Plateau de Diesse pour la période 2026-2029*

La parole n'étant pas demandée, le président clôture les débats et met l'élection de l'organe de vérification des comptes communaux de la commune mixte de Plateau de Diesse, au vote.

**Décision de l'assemblée : pour : 65 contre : 0**

**A la majorité, l'Assemblée communale élit la Fiduciaire G-Fid consulting SA de Bienne en qualité d'organe de vérification des comptes communaux de la commune mixte de Plateau de Diesse pour la période 2026-2029.**

**4. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 280'000.00 pour les dépenses liées aux conduites communales (eaux usées, eau potable et aménagement) dans le cadre du réaménagement de la route cantonale sortie nord-ouest, Prêles (sécurité du chemin d'école)**

*a. Présentation du dossier*

C'est M. XXXX XXXX, du bureau d'ingénieurs RWB Berne, qui prend la parole. En préambule, il tient à remercier les autorités communales d'avoir offert à son bureau la possibilité de piloter et de présenter ce projet. Il relève que le dossier trouve son origine dans la problématique du cheminement piétonnier des écoliers pour se rendre à l'Ecole des Joncs, obéissant ainsi à la nécessité d'améliorer la sécurité des enfants sur ce parcours.

Il localise ensuite les travaux menés par l'Office des ponts et chaussées (OPC), dans le périmètre de la route de Diesse (pour 450 m'), La Chaîne jusqu'à Sous Banbois (pour 270 m') pour un total d'environ 720 m'.

XXXX XXXX note que, dans le cadre des travaux qui vont être réalisés à charge de l'OPC pour les deux routes cantonales, les infrastructures souterraines (conduites et canalisations) communales nécessitent d'être réhabilitées en synergie avec les travaux cantonaux.

Cette situation nécessite aussi un réaménagement des arrêts de bus (mise en conformité LHand) qui a pour conséquence un repositionnement et des adaptations de niveaux pour les abribus actuels. Les raccordements des rues communales adjacentes aux routes cantonales seront aussi réalisés. Il s'agit donc de garantir la cohérence technique entre les aménagements communaux et cantonaux.

Cela concerne le raccordement au chemin des Nazieux, route de Châtillon, chemin des Artisans, chemin des Saigneules, ainsi que la rue du Milieu du Village avec l'amorce du projet en cours en voie d'achèvement.

XXXX XXXX estime important de rappeler que, si la commune entreprenait seule la rénovation de ses infrastructures, elle devrait assumer le 100% des coûts liés à la réfection du coffre de la route et des revêtements bitumineux. Grâce à la coordination avec le projet cantonal, ces travaux sont pris en charge à parts égales, soit 50% par le canton et 50% par la commune, ce qui représente un avantage financier significatif.

Le consultant présente ensuite à l'image les dégâts constatés sur les canalisations communales à la suite des visionnages réalisés entre 2021 et 2023, ainsi que la portée de la conduite communale d'eau potable avec remplacement et mise à niveau des regards. Concernant la route de Diesse, le tronçon a été reconnu comme problématique sur environ 35 m'. Au carrefour de Sous Banbois et La Chaîne, nous avons également un collecteur qui pose souci sur une quinzaine de mètres linéaires. Nous allons également saisir cette occasion pour remplacer la conduite d'eau potable, avec des hydrants et vannes.

Au niveau de la canalisation des eaux usées, on constate aussi quelques trous.

Il indique ensuite que la planification intentionnelle des travaux est comprise en deux phases, s'étendant sur les années 2026, en direction de Diesse, et 2027 pour le tronçon La Chaîne-Sous Banbois. Chaque étape est séparée en sous-étapes d'une longueur d'environ 150 mètres, où nous travaillerons par demi-chaussées avec une régulation par feux. Il a été demandé aux entreprises soumissionnaires de procéder aux travaux situés devant le Collège des Joncs pendant les vacances scolaires, ce qui a pour conséquence que le chantier ne s'interrompra pas pendant l'été. Le même procédé sera appliqué en 2027.

Xxxx Xxxx résume enfin les coûts, qu'il détaille de la manière suivante :

• <b>Route cantonale</b>	<b>CHF 1'160'000.00</b>
• <b>Trottoir</b>	<b>CHF 430'000.00</b>
• <b>Eclairage public</b>	<b>CHF 20'000.00</b>
• <b>Collecteur d'eaux pluviales</b>	<b>CHF 60'000.00</b>
• <b>Total</b>	<b>CHF 1'670'000.00</b>
• <b>... dont</b>	<b>CHF 280'000.00 à charge de la commune</b>

Il répète encore une démarche de même nature s'agissant des travaux strictement communaux :

• <b>Collecteur d'eaux usées (50 m')</b>	<b>CHF 76'000.00</b>
• <b>Conduite d'eau potable (135 m')</b>	<b>CHF 153'000.00</b>
• <b>Rue et équipements communaux</b>	<b>CHF 47'000.00</b>
• <b>Total</b>	<b>CHF 276'000.00</b>
• <b>Arrondis à</b>	<b>CHF 280'000.00</b>

Il cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles questions.

*M. Xxxx Xxxx souhaiterait faire la remarque suivante : la fontaine du Creux était à l'époque alimentée par une source qui est toujours existante. Aujourd'hui, cette source coule dans les eaux usées il paraîtrait judicieux aux yeux de l'intervenant que les personnes en charge étudient le raccordement de la fontaine à la source et non plus au réseau d'eau potable. Si en été, l'eau fait défaut, eh bien la fontaine ne coule plus et c'est tout.*

Le Président considère qu'il s'agit-là d'une proposition ferme qu'il passera au vote lors des opérations de votation.

*Mme Xxxx Xxxx s'inquiète de la sécurité des enfants sur le trajet qui les mène à l'école, notamment si des travaux sont entrepris sur le trottoir. Par où pourront-ils passer ?*

Xxxx Xxxx précise que la partie sud va poser plus de problème qu'au nord, puisqu'il n'y a pas de trottoir. Il faudra créer un chemin provisoire depuis les Artisans, le temps que les travaux puissent se faire devant l'école, étant entendu que la grande partie sera réalisée pendant les vacances scolaires. L'entreprise mandatée pourra aussi faire d'autres propositions à condition bien entendu qu'elles garantissent la sécurité des enfants. Mais pour l'heure, c'est la solution du cheminement piétonnier provisoire qui a été retenue.

*Pour M. XXXX XXXX, ce projet renferme également une intention de limitation de vitesse à 30 km/h. Il convient que ce n'est pas l'objet du point présenté ce soir. Les restrictions de vitesse ont donc été votées à part.*

XXXX XXXX précise que les routes communales de Prêles qui donneront sur ces accès-là vont passer en zone 30 km/h. Il n'y pas eu d'opposition dans le cours de la procédure menée dans ce cadre. Les limitations ne sont toutefois pas encore effectives, puisqu'il convenait de patienter jusqu'à ce que le projet global soit terminé, pour ne pas devoir installer des panneaux qui devraient ensuite être retirés. Cet état de fait est accepté par la population. Elle ajoute, parlant sous le contrôle de XXXX XXXX représentant du canton ici présent, que la zone qui sera réfectionnée passera également au régime du 30 km/h jusqu'à la route de Châtillon.

XXXX XXXX confirme que le canton a mené une expertise par rapport à cette limitation de vitesse. Etant donné qu'existe actuellement un moratoire sur les zones 30 km/h dans le canton de Berne, mais pour des questions sécuritaires et de visibilité et de protection des enfants, le 30 km/h a été accepté sur § du tronçon. La mesure sera officiellement publiée en début d'année prochaine.

*M<sup>me</sup> XXXX XXXX imagine que les abribus vont rester là où ils sont.*

XXXX XXXX la détrompe : ils seront déplacés. Actuellement, il y a une sorte de « baignoire » à l'arrêt de bus qui va en direction de La Neuveville.

XXXX XXXX précise encore que l'abribus disposé près de la fontaine sera déplacé à l'arrière d'un mètre ou deux et celui situé en face de l'école sera déplacé de deux à trois mètres en direction de l'est. Ils seront donc à peu de choses près à la même place. Il note encore que ce n'est pas l'arrêt, qui sera déplacé, mais bien l'abri, dans le sens où le bord de route sera modifié.

*Pour M<sup>me</sup> XXXX XXXX cela équivaut à dire que les enfants devront continuer à être accompagnés pour aller à l'école.*

XXXX XXXX ne le pense pas forcément, dans la mesure où on va élargir les trottoirs sur le chemin de l'école, et donc on aura un régime de vitesse abaissé à 30 km/h, qui permettra d'améliorer la sécurité des écoliers.

*M<sup>me</sup> XXXX XXXX comprend alors que les enfants seront censés se rendre à l'école par leurs propres moyens*

XXXX XXXX le lui confirme.

*M. XXXX XXXX souhaite connaître l'emplacement exact de la zone 30 km/h.*

XXXX XXXX précise qu'en provenance de Diesse, nous trouverons à l'entrée une première déflection verticale. Là, les véhicules rouleront à 50 km/h. En arrivant au Collège des Joncs, on installera un plateau modérateur afin de ralentir les automobiles et signaler le début de la zone 30 km/h. Elle se prolongera ensuite le long de la route de Diesse, jusqu'au carrefour Sous Banbois-La Chaîne. Si on prend la route de Sous Banbois, la zone débutera au niveau du plateau modérateur qui sera également installé à cet endroit. La deuxième entrée en zone 30 se fera à la hauteur de l'Hôtel de l'Ours où on trouvera également un plateau modérateur.

*M. XXXX XXXX se demande s'il ne serait pas possible de commencer la zone 30 km/h avant la Halle polyvalente en direction de Diesse. Ce serait plus sensé, car il y aura là des enfants.*

Le Président signale que pour se rendre à la Halle polyvalente, les enfants disposent d'une liaison par un chemin situé hors de la route cantonale.

*Il semble malgré tout judicieux aux yeux de M. XXXX XXXX d'avancer la zone 30 km/h.*

XXXX XXXX indique que, concernant les transitions par rapport aux régimes de vitesse, il faut savoir qu'on ne peut pas passer abruptement d'un régime de 80 km/h à un régime de 30 km/h. Il faut une zone intermédiaire à 50 km/h. Plus on décale en direction de Diesse, plus on va reporter le 50 km/h à l'extérieur de la localité. Selon la législation routière, le 50 km/h doit intervenir depuis le panneau d'entrée de la localité. Il faut donc maintenir une zone tampon. Et par rapport à ça, étant donné qu'il existe un trottoir et un accès depuis l'école en direction de la Halle de gymnastique qui peut se faire hors de la route cantonale, il a été décidé d'introduire la zone 30 km/h après le carrefour qui mène à la halle.

*M. XXXX XXXX aurait une remarque à faire concernant les modérateurs verticaux : actuellement deux sont en place provisoirement.*

XXXX XXXX stipule qu'il s'agit-là de déflections horizontales. La déflection verticale est communément appelée « dos d'âne ».

*M. XXXX XXXX revient avec une idée qu'il avait exposée à l'époque de la construction du Collège des Joncs qui imaginait l'installation d'un rond-point aux abords du collège, dans lequel le bus pouvait déposer les enfants et repartir. Il semblait qu'à l'époque c'était impossible en raison des horaires. Ne serait-il pas possible de réaliser un rond-point, comme celui de Nods à l'ancien télésiège, où les bus tournent. On éviterait ainsi toute la problématique du 30 km/h, des trottoirs, et les enfants seraient déposés devant l'école.*

XXXX XXXX peut répondre concernant l'aménagement routier. A Nods, il ne s'agit pas à proprement parler d'un rond-point, mais d'une place de rebroussement pour le bus. Pour concevoir une place de rebroussement pour un bus... il faut déjà qu'il y ait un bus. A la suite des discussions menées entre l'Office des transports, la commune, respectivement le syndicat scolaire, il n'y aura pas de bus qui passera à cet endroit-là. Pour l'OPC, en qualité de propriétaire de la route cantonale, il n'y a aucun intérêt à aménager une place de rebroussement pour un véhicule qui ne circule pas.

*M<sup>me</sup> XXXX XXXX observe cependant qu'un bus circule, celui de Douanne qui amène les élèves au milieu du village, qui remonte vers Douanne et passe devant l'école.*

XXXX XXXX explique qu'il s'agit d'une situation transitoire liée aux travaux du doublement de la voie CFF entre La Neuveville et Douanne. Dès que ce chantier sera terminé, les transports publics redeviendront comme ils étaient avant.

*M<sup>me</sup> XXXX XXXX souligne que la ligne pourrait être maintenue suivant les besoins des communes du Plateau.*

XXXX XXXX indique qu'il n'est pas prévu que le bus effectuant actuellement la liaison Prêles-Louvain-Douanne survient au chantier CFF, le funiculaire prend le relais.

*M<sup>me</sup> XXXX XXXX soutient que le canton avait mentionné que si les communes du Plateau arguaient d'un besoin de la population au maintien de cette ligne, il entrerait en matière.*

XXXX XXXX est contente d'entendre cette remarque, qui ne coïncide néanmoins pas avec les informations les plus récentes dont elle dispose. En outre, elle rappelle que cette ligne essuie beaucoup de critiques, notamment eu égard à sa dangerosité. Elle a eu récemment une conversation avec le responsable cantonal qui lui a confirmé que ce bus serait actif pour une durée limitée. C'est le funiculaire qui est censé prendre le relais, avec une navette à Gléresse en direction de Douanne.

*M<sup>me</sup> Xxxx Xxxx répète que le besoin de la population pourrait être pris en compte. La décision de suppression de la ligne n'est pas définitive.*

Il faudrait alors, selon la Maire, que le besoin soit avéré. La population pourrait évidemment lancer une pétition si elle le souhaite. Mais quoi qu'il en soit, ce bus ne s'arrêtera pas au Collège des Joncs. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'un bus scolaire.

Pour compléter, Xxxx Xxxx relève que si d'aventure une ligne de bus devait passer par là, avec l'aménagement du trottoir réalisé, ce ne serait pas un problème de le faire s'arrêter sur la chaussée pour qu'il dépose les élèves à droite, dans le sens Diesse-Prêles et il suffirait de créer une place d'attente de l'autre côté pour l'éventuel bus sur le tronçon Prêles-Diesse. Cette perspective ne mettrait pas en péril le réaménagement de la route tel qu'il est prévu.

*M. Xxxx Xxxx craint que l'on ne parle pour rien ce soir, du moins pour la route, dont le projet semble acté. Nous nous prononçons plutôt pour les conduites de dessous.*

Pour Xxxx Xxxx, finalement, ce qu'on met dessus, c'est le canton qui participe avec la commune pour le chantier du réaménagement de la route et nous saissons cette occasion pour refaire nos canalisations qui doivent bénéficier d'une réhabilitation. Comme nous sommes deux à avoir un chantier en commun, les coûts sont plus faibles pour la commune. Mais c'est aussi le canton qui a répondu à notre demande puisque nous avons demandé que ce tronçon soit sécurisé. L'OPC a répondu favorablement à cette demande, en proposant un projet, à la fois d'élargissement des trottoirs, de ralentissement de la circulation, quand bien même dans le canton de Berne les zones 30 km/h sont actuellement sur la sellette. Mais c'est effectivement un projet global.

En fait, le canton, note Xxxx Xxxx, si les conduites souterraines ne sont pas assainies, se posera la question de la pertinence d'engager des travaux. Si c'est pour creuser une année après, ça n'en vaut pas la peine. L'un est lié avec l'autre.

*Pour M. Xxxx Xxxx ce point est vraiment important : on est venu ici pas pour le projet : devant le collège c'était 50 km/h et pas 30 km/h. Maintenant vous nous dites aujourd'hui que c'était décidé, mais il y a quand même un changement sur la vitesse sur le tronçon de l'école puisque de 50 km/h on passe à 30 km/h.*

*M. Xxxx Xxxx rappelle qu'en l'occurrence c'est le canton qui décide. Avant, la limitation était fixée à 50 km/h, mais le canton a écouté les doléances de la commune et a accepté d'adapter la vitesse à 30 km/h. Là, nous n'avons absolument rien à dire. Si le canton avait répondu non, on devrait maintenir le 50 km/h et la situation serait restée en l'état. Ici, nous devons voter la réfection des conduites, travaux qui vont nous coûter 280'000 francs.*

La parole n'étant plus demandée, le Président clôture les débats.

Il met ensuite la proposition de M. Xxxx Xxxx consistant en

*« La fontaine du Creux doit être alimentée par la source qui se trouve en dessous de la fontaine plutôt que d'être alimentée par le réseau communal d'eau potable »*

au vote.

**Décision de l'assemblée : pour : 69 ; contre : 0**

**La proposition déposée par M. Xxxx Xxxx consistant à modifier l'alimentation en eau de la fontaine du Creux en privilégiant une adduction par la source plutôt que par le réseau communal d'eau potable est acceptée à la majorité.**

b. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 280'000.00 pour les dépenses liées aux conduites communales (eaux usées, eau potable et aménagement) dans le cadre du réaménagement de la route cantonale sortie nord-ouest, Prêles (sécurité du chemin d'école)

Le Président met enfin l'approbation d'un crédit d'engagement CHF 280'000.00 pour les dépenses liées aux conduites communales (eaux usées, eau potable et aménagement) dans le cadre du réaménagement de la route cantonale sortie nord-ouest, Prêles (sécurité du chemin d'école) au vote.

Décision de l'assemblée : pour : 64 contre : 0

**Le crédit d'engagement de CHF 280'000.00 pour les dépenses liées aux conduites communales (eaux usées, eau potable et aménagement) dans le cadre du réaménagement de la route cantonale sortie nord-ouest, Prêles (sécurité du chemin d'école), est approuvé à la majorité, en englobant la proposition acceptée de M. XXXX XXXX pour ce qui est de l'alimentation de la fontaine du Creux par la source plutôt que par le biais du réseau d'eau potable.**

## **5. Assermentation des nouvelles autorités élues**

*a. Promesses solennnelles des membres :*

- a) du Conseil communal
  - b) de la commission de gestion
  - c) des commissions communales permanentes

C'est M. XXXX XXXX, Président des Assemblées, qui prend la parole et, se fondant sur les dispositions de l'art. 81 RO, demande aux membres élus du conseil communal, M<sup>mes</sup> XXXX XXXX, XXXX XXXX, XXXX XXXX, XXXX XXXX et M. XXXX XXXX, « *de promettre devant l'organe supérieur de respecter les droits et les libertés du peuple et des citoyens et citoyennes, d'observer la Constitution ainsi que les lois fédérales, cantonales et communales, et d'accomplir consciencieusement et soigneusement les devoirs de [leur] charge.* »

- Les membres du conseil communal *in corpore* le promettent.

Xxxx Xxxx les remercie pour leur engagement, les félicite et leur souhaite plein succès dans leurs nouvelles fonctions.

L'Assemblée communale les accueille par acclamation.

M. XXXX XXXX poursuit sur sa lancée et, se fondant toujours sur les dispositions de l'art. 81 RO, demande aux membres élus de la commission de gestion, MM. XXXX XXXX, XXXX XXXX, XXXX XXXX, XXXX XXXX et XXXX XXXX, « *de promettre devant l'organe supérieur de respecter les droits et les libertés du peuple et des citoyens et citoyennes, d'observer la Constitution ainsi que les lois fédérales, cantonales et communales, et d'accomplir consciencieusement et soigneusement les devoirs de [leur] charge.* »

- Les membres de la commission de gestion *in corpore* le promettent.

Xxxx Xxxx les remercie pour leur engagement, les félicite et leur souhaite plein succès dans leurs nouvelles fonctions.

de se réunir sur la scène et, se fondant encore sur les dispositions de l'art. 81 RO, leur demande en bloc « *de promettre devant l'organe supérieur de respecter les droits et les libertés du peuple et des citoyens et citoyennes, d'observer la Constitution ainsi que les lois fédérales, cantonales et communales, et d'accomplir consciencieusement et soigneusement les devoirs de [leur] charge.* »

- Tous les membres présents des commissions communales permanentes le promettent.

Xxxx Xxxx les remercie pour leur engagement, les félicite et leur souhaite plein succès dans leurs nouvelles fonctions.

L'Assemblée communale les accueille par acclamation.

## 6. Information du Conseil communal

### a. Problèmes CarPostal

Xxxx Xxxx informe que la commune est en pourparlers incessants avec l'entreprise CarPostal, parce que nous rencontrons toutes sortes de petits soucis avec le bus, que ce soit dans le cadre du transports des élèves du Collège de district – il arrive que le bus ne passe pas devant le collège et que les enfants se retrouvent tout seuls à La Neuveville – que ce soit pour assurer la liaison avec Douanne – un chauffeur a récemment prétendu que la route était gelée pour ne pas assurer la correspondance – tous ces petits couacs sont régulièrement abordés avec le directeur du collège, parce que c'est vraiment problématique pour nos enfants. On en discute également avec M. Xxxx de CarPostal. Nous évoquons une rotation intense du personnel, car il est aujourd'hui difficile de trouver et de former des chauffeurs de bus. Les démarches sont en générale suivies d'effets, mais peu durables. Mais nous insistons pour dire que les problèmes des transports publics sur le Plateau ne sont pas réglés.

### b. Funiculaire

La Maire se réjouit de pouvoir annoncer la réouverture prochaine du funiculaire qui constituera un accès supplémentaire à la plaine, gage de sécurité en cas de mauvais temps.

### c. Réaménagement des routes cantonales

Xxxx Xxxx souhaite remercier Xxxx Xxxx pour les discussions constructives qu'on a pu avoir avec lui, ainsi que pour sa réactivité dans ce projet. On sait aujourd'hui que les attentes sont élevées en matière de sécurité, notamment aux abords des écoles et nous avons mis tout en œuvre afin de réaliser les choses au plus vite.

### d. Fins de mandat

La Maire rappelle que certains de ses collègues vont quitter le conseil communal et elle tient à remettre à Xxxx Xxxx, Xxxx Xxxx et Xxxx Xxxx une petite attention. Elle la transmettra personnellement à Xxxx Xxxx, absent pour cause de maladie, auquel on souhaite tout le meilleur.

L'assemblée les salue par acclamation.

### e. Sapeurs-pompiers

Xxxx Xxxx relève l'ordre qui règne à l'intérieur du nouvel hangar des pompiers, que les participants au dernier Téléthon ont pu visiter. Une toute nouvelle organisation a pu être mise en place et un nouveau plan d'action a été établi, que nous n'avions pas encore eu l'occasion d'éprouver. La semaine passée, l'incendie assez important dans une usine de Lamboing a

permis de tester le dispositif. En sept minutes, les hommes du feu étaient sur place. Ce résultat démontre que la réunion sous un même toit était la meilleure solution à appliquer. Il adresse ses sincères remerciements au commandant, au vice-commandant et au corps tout entier.

L'assemblée les salue par acclamation.

Xxxx Xxxx ajoute que, pendant toutes ces années, il a vu passer pas mal de collègues au sein du conseil communal. Il les remercie tous d'avoir pu travailler avec eux. Mais il tire son chapeau tout particulièrement à notre premier maire, XXXX XXXX, parce que c'était une sacrée charge, et à notre maire actuelle, XXXX XXXX. Il recommande à l'Assemblée de bien écouter les propositions qui seront émises par l'Exécutif, car les projets sont toujours le fruit d'une réflexion intensive.

L'assemblée les salue par acclamation.

## 7. Divers et imprévus

Le Président reprend le débat relatif à l'absence de budget de la Communauté scolaire du Plateau et donne la parole aux citoyennes et citoyens qui souhaitent la prendre.

### M. XXXX XXXX

*Il demande au conseil communal de présenter à une prochaine occasion un budget qui anticiperait la gestion d'une école en propre, si d'aventure les efforts de médiation ne devaient pas porter leurs fruits, dans l'optique d'enlever un peu le côté émotionnel si nous avons déjà une idée de ce que ça va nous coûter de fonctionner seuls. Il serait également opportun de préciser le processus d'un éventuel retrait.*

### Mme XXXX XXXX

*Elle avait aussi des questions par rapport aux conséquences concrètes d'une dissolution du syndicat scolaire pour notre commune, par rapport à la répartition des élèves dans les classes, par rapport au nombre d'enseignants.*

Xxxx Xxxx tempère car la dissolution du syndicat ne suppose pas forcément de grands changements dans l'école. Il y a d'autres manières de fonctionner que la collectivité publique sous forme de syndicat. Si on prend l'exemple des communes de Gléresse, Douanne et Daucher, aussi avec une fusion entre Douanne et Daucher, qui comptait également un syndicat scolaire qu'ils ont dissous pour privilégier le contrat de collaboration. Gléresse paie un écolage à Douanne pour y envoyer ses enfants. C'est une possibilité que l'on pourrait proposer à la commune de Nods, mais la Maire n'est pas certaine qu'elle soit plus avantageuse que celle qui consisterait à payer le montant défini par le RLIS pour la mise à disposition de nos locaux. L'autre possibilité, et la commune de Nods pourrait le souhaiter, c'est la séparation. C'est-à-dire que Nods fasse l'école chez elle et que nous fassions l'école chez nous. Cela suppose évidemment une réorganisation de l'école, car nous devrons reconstruire un nouveau système. A Prêles, nous disposons des infrastructures nécessaires à accueillir tous les degrés, puisque nous avons sept classes et deux classes d'école enfantine, ce qui autoriserait la réunion des élèves sur un seul site et d'utiliser le Battoir à d'autres fins. Selon nos projections, nous pourrions maintenir des classes avec des effectifs corrects. Ce qu'on voit aujourd'hui, et il faut en être conscient, c'est que la population jeune du Plateau diminue. Ce qui fait que, dans n'importe quelle situation d'ailleurs, nous risquons de devoir fermer des classes. Il est difficile d'anticiper l'évolution. Nous savons que des projets de constructions de logements existent, mais nous ne savons pas encore si ces appartements accueilleront des enfants. Mais il ne faut pas le nier, modifier la collaboration que nous avons aujourd'hui, c'est déconstruire quelque chose pour construire quelque chose d'autre. Il faut en passer par là, ce qui ne veut pas dire

que ce qu'on pourrait reconstruire serait moins bien. Mais ce sera vraisemblablement différent. Néanmoins, nous pouvons affirmer que nous rencontrerons moins de problèmes chez nous, car nous avons plus d'enfants dans les degrés qu'à Nods, où la Maire voit mal comment on pourrait faire des classes sans degrés multiples, ce qui en soit n'est d'ailleurs pas forcément un problème. Il convient aussi d'insister pour dire que nous avons construit un collège pour rénover les anciennes classes, bien sûr, mais nous avons aussi réalisé toutes les classes annexes dont l'école moderne a besoin : la médiation, les classes de soutien, la psychomotricité, une salle de musique. Pour Nods, c'est aussi ça qui risque d'être perdu. Dans les discussions que nous avons avec Nods, ce sont aussi des notions que nous avons du mal à faire comprendre. D'autant que nous avons financé ces investissements à 100%. C'est important de le conserver à l'esprit. Ce bâtiment accueille également une EJC moderne et crée une vraie vie d'école. Si nous allons dans la direction d'une dissolution, il faudra accepter de vivre des changements, c'est certain.

M<sup>me</sup> XXXX XXXX

*Elle vient d'une région où beaucoup de collèges ont dû fermer, en raison d'un manque d'élèves, ce qui a posé plein de problèmes. Elle voit bien que la commune de Plateau de Diesse a des arguments, tant par le nombre d'enfants et que Nods sera moins avantageé par une situation nouvelle.*

M<sup>me</sup> XXXX XXXX

*Se demande pourquoi les locations n'ont pas été fixées dès l'ouverture du nouveau collège et que c'est maintenant aux enfants d'assumer ce problème finalement.*

Ce que XXXX XXXX peut dire, et c'est vrai que la situation peut paraître assez singulière, mais depuis bien avant l'ouverture du Collège des Joncs, nous avions déjà établi des contrats de bail susceptibles d'être avalisés, mais les représentants de Nods à la Commission scolaire n'ont jamais voulu qu'on en discute. Il n'a jamais été possible de porter ces contrats de bail à l'ordre du jour. Qu'aurions-nous pu faire ? Ne pas ouvrir le Collège des Joncs à la rentrée d'août 2023 ? C'était le seul moyen dont nous disposions pour que nos vues soient ne serait-ce que considérées. Mais alors, qui aurait été pris en otage ? Nos enfants. Et il n'était pas question pour nous de prendre nos enfants en otage. Depuis l'ouverture du Collège des Joncs, et même bien avant, nous avons entamé un dialogue de sourds. Pour la Maire, c'a été une énorme déception, car elle était persuadée que ce collège, tout le monde en voulait, que tout le monde était content de pouvoir bénéficier d'infrastructures garantissant un enseignement de qualité. Et aujourd'hui, tout le monde en profite.

M. XXXX XXXX

*Il se demande s'il existe d'autres syndicats dont le fonctionnement est potentiellement bloquant.*

La Maire a donné tout à l'heure l'exemple de Glèresse-Douanne-Daucher, qui ont commencé l'organisation de leur école par le truchement d'un syndicat, mais qui ont rapidement vu que ça ne fonctionnait pas. Ils ont donc trouvé une autre solution avec un contrat de collaboration car, Glèresse étant une plus petite commune, elle n'avait que peu de poids au sein de la commission scolaire. Si on transposait à notre syndicat une répartition tenant compte des spécificités des deux communes, nous pourrions prétendre à siéger avec sept délégués, tandis que Nods en compterait trois. Pour régler ces aspects, les communes du bord du lac ont donc privilégié la voie du contrat de collaboration.

M. XXXX XXXX

*Il précise qu'il pensait à d'autres syndicats de notre commune.*

Xxxx Xxxx confirme que nous fonctionnons également sous la forme d'un syndicat pour le corps des Sapeurs-pompiers du Plateau. Dans ce cas précis, nous avons réussi à obtenir davantage de délégués pour la commune de Plateau de Diesse, à savoir quatre pour nous, trois pour Nods. Au départ, cela a posé des problèmes car nos partenaires n'étaient pas du tout d'accord avec cette approche. Les discussions ont duré quelque temps. Puis Xxxx Xxxx a mis dans la balance la possible séparation du corps entre les deux communes, avec l'alternative de partager les coûts globaux par moitié. La Commune de Nods a finalement admis cette répartition en notre faveur, mais il faut souligner que nous payons aussi le 70% des charges, ce qui n'est pas tout à fait correct quand même, parce que c'est la valeur incendie qui tient lieu de base pour la détermination des quotes-parts. Mais quand on achète un nouveau véhicule à 100'000 francs, on assume le 70% des coûts et Nods le 30%. Mais quand ça brûle à Nods, le corps prend tout le véhicule. Xxxx Xxxx estimait que la clé de répartition aurait dû être différenciée, à savoir conserver la répartition selon la valeur incendie pour le 50% des coûts totaux, et répartir moitié-moitié pour le solde. Il constate que le montant alloué au budget des Sapeurs-pompiers augmente, notamment eu égard aux locations du nouvel hangar. Et la commune de Nods en bénéficie également totalement, mais n'en paie que le 30%, ce qu'il ne considère pas tout à fait juste non plus. Mais nous parvenons quand même, dans ce syndicat-là, à ce que les choses ne se passent pas trop mal. Et pour Xxxx Xxxx, le plus important, c'est que les hommes du feu puissent exécuter leur travail correctement, qu'ils viennent d'un côté ou de l'autre, avec tout le matériel de sécurité nécessaire. Cela dit, le conseiller observe que la commune voisine tente toujours d'intégrer les syndicats où elle pourrait tirer un avantage, par exemple le syndicat de gestion forestière.

Xxxx Xxxx informe que nous faisons également partie du syndicat scolaire du collège de district de La Neuveville, à trois communes, qu'elle considère comme un vrai syndicat, par opposition à une collectivité publique de même nature qui ne comprendrait que deux membres. Ici, La Neuveville compte quatre représentants, Plateau de Diesse trois et Nods un seul. Le RO est en phase de refonte et cette répartition ne se discute pas. Il n'est pas question que Nods compte le même nombre de délégués que La Neuveville. Et il paraît logique que cela se passe comme ça. Mais sur le Plateau, c'est plus difficile à faire entendre.

#### M. Xxxx Xxxx

*Il souhaite préciser au niveau du syndicat scolaire de La Neuveville que, s'il fonctionne aujourd'hui, il craint que cela ne fonctionne plus très longtemps, car les 15% de répartition de la commune-siège vont bientôt tomber, puisqu'une convention arrive à échéance d'ici une dizaine d'années, tandis que le bâtiment restera toujours à La Neuveville bien que nous ayons toujours financé les investissements au prorata de la clé de répartition. Avec les modifications du RO, il sera important de bien défendre les intérêts de la commune de Plateau de Diesse.*

L'école est un domaine qui tient à cœur à Xxxx Xxxx, mais elle n'a jamais autant rencontré de résistance en politique depuis qu'elle est en charge du dicastère de la formation à Plateau de Diesse, aussi bien en haut, où les séances sont tendues, pénibles, désagréables, et effectivement, la tension se propage au bord du lac, car nous avons dit à La Neuveville que nous souhaitions l'institution d'une assemblée de délégués, que nous étions d'accord de rediscuter de la clé de répartition à la condition que les 15% de la commune-siège reste à charge de l'ancien chef-lieu, en faisant une adéquation entre ce 15% et la propriété du bâtiment, l'un compensant l'autre. Mais ce n'est pas encore gagné. En résumé, on se bat en haut et en bas et ce n'est pas de tout repos.

#### M<sup>me</sup> Xxxx Xxxx

*Sur un autre propos, elle pose une question de sécurité pour les enfants du village. Elle aimerait savoir, au sujet des places de stationnement de l'administration et des*

*conseillers communaux autour de la Fontaine du Creux et à côté de la place de jeux, si cette situation va se prolonger longtemps. Il se trouve que nous disposons d'un parking communal à la Halle polyvalente et l'intervenante estime qu'elle pourrait être utilisée par les personnes concernées qui pourraient marcher un peu, pour donner l'exemple aux enfants et aux autres adultes.*

Xxxx Xxxx pense également qu'il est possible de faire quelques mètres à pied. Elle passe la parole au responsable du chantier.

Xxxx Xxxx confirme que, pendant une longue période, les usagers de la commune devaient stationner aux abords de la fontaine, pour assurer le remplacement des canalisations. Durant le chantier, nous avons été confrontés à une problématique d'écoulement d'eau, avec un problème de tassement au niveau du parking, ce qui a prolongé la période de fermeture des places disponibles. Aujourd'hui les chanfreins ont été réalisés et les espaces sont donc rouverts.

M<sup>me</sup> Xxxx Xxxx

*Elle fait observer qu'avant que les travaux commencent, des voitures parquaient déjà le long de la commune, des conteneurs semi-enterrés jusqu'à la fontaine, alors que les places étaient disponibles à la Halle. Pour elle, les adultes doivent montrer l'exemple aux enfants en allant au parking communal et en marchant, qu'il y ait des travaux ou pas.*

M. Xxxx Xxxx

*Il remercie le conseil communal pour avoir alloué un budget pour garantir la tenue du camp de ski. Il craint toutefois que l'approbation du nouveau budget 2026 de la Communauté scolaire intervienne trop tardivement pour assurer la tenue d'autres animations, il engage l'Exécutif à adopter une approche bienveillante à cet égard également.*

Xxxx Xxxx confirme que le message est bien reçu. Elle précise que les 8000 francs que nous avons attribués ne tiennent évidemment pas compte de la provenance des enfants. La subvention touche ceux de Nods également.

Au terme de cette Assemblée communale de fin d'année et de législature, le Président tient à remercier chaleureusement l'assistance pour la bienveillance que les citoyens de la commune lui ont portée pendant ses quatre ans de présidence. Il marque également sa gratitude à l'endroit des autorités communales successives, sous la responsabilité de notre Maire Xxxx Xxxx et des employés de la commune. Il leur souhaite pleine réussite, il souhaite pleine réussite à ses successeurs et invite les personnes présentes à partager un apéritif préparé par les autorités communales.

La parole n'étant plus sollicitée, le Président déclare la séance close à 21 h 55.

**Au nom de l'Assemblée communale**

*Le Président*

*Le Secrétaire*

Xxxx Xxxx

Xxxx Xxxx

Prêles, le 18 décembre 2025

## **CERTIFICAT DE DÉPÔT PUBLIC**

Le secrétaire communal atteste qu'il a déposé publiquement le présent procès-verbal au secrétariat communal du 19 décembre 2025 au 19 janvier 2026 (pendant 30 jours après la tenue des assises de l'Assemblée communale du 16 décembre 2025). Il a fait publier le dépôt public dans l'édition n° 47 du 19 décembre 2025 de l'organe de publication officiel de la commune, soit la Feuille officielle du district (FOD).

Prêles, le 19 janvier 2026

Le Secrétaire communal :

27